



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges



Tu veux devenir animateur ?  
Obtiens ton BAFA **financé par la Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges et ses partenaires !**

# FORMATION BAFA<sup>2025</sup>

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**De 16 à 20 ans**

**Stage théorique BAFA 2025**  
du samedi 23 août au samedi 30 août 2025

**Stage de perfectionnement BAFA 2024**  
du lundi 25 août au samedi 30 août 2025



Plus d'infos sur [www.saint-die-des-vosges.fr](http://www.saint-die-des-vosges.fr)



## MOT DU MAIRE

Pour de nombreux emplois relevant du domaine de l'accueil collectif de mineurs, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur apparaît comme un incontournable. Mieux connu sous l'acronyme « BAFA », il permet d'acquérir des fondamentaux primordiaux pour s'insérer dans le monde du travail.

Malgré son importance, un frein restreint l'ardeur des motivés : son coût. Prenant en considération ce fait, à Saint-Dié-des-Vosges, la Municipalité a choisi de prendre en charge l'intégralité des frais pour les jeunes Déodatien(ne)s désirant se former. Une décision qui corrèle avec une nouveauté pour cette campagne naissante : la possibilité de s'inscrire dès l'âge de 16 ans le premier jour de la session de formation.

Ces choix, nous les assumons en toute responsabilité. Parce qu'avant tout, vous, notre jeunesse, le méritez amplement.

**Bruno Toussaint**

Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

## LE BAFA C'EST QUOI ?

Le BAFA, ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, est un diplôme permettant d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

La formation se déroule en trois étapes :

- une session de formation générale théorique d'au moins 8 jours
- un stage pratique d'au moins 14 jours (mise en œuvre et expérimentation)
- une session de formation d'approfondissement de 6 jours minimum (compléter et analyser les acquis)



## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation proposée par la ville de Saint-Dié-des-Vosges s'adresse à tous les Déodatien(ne)s de 16 à 20 ans.

Le nombre de places étant limité, les candidats seront invités à un entretien pour faire part de leur intérêt, et seront sélectionnés en fonction de leur motivation et de leur projet personnel.

## COMMENT POSTULER ?

Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie mais aussi sur le site web ([www.saint-die-des-vosges.fr](http://www.saint-die-des-vosges.fr)) auquel vous joindrez les documents suivants : lettre de motivation, copie d'une pièce d'identité, justificatif de domicile, photocopie de la carte ZAP...

## QUE DOIT CONTENIR LA LETTRE DE MOTIVATION ?

Doivent y figurer :

- une courte présentation de votre parcours personnel et de vous-même (centres d'intérêt, expériences...)
- les raisons qui vous amènent à postuler à la formation du BAFA
- votre projet scolaire ou professionnel et le lien qu'il pourrait avoir avec cette formation

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation BAFA **débutera le samedi 23 août 2025** avec une formation théorique de 8 jours, et continuera toute l'année avec des stages pratiques (minimum 14 jours) assurés pendant les accueils de loisirs municipaux et/ou lors des mercredis récréatifs.

Cette formation se **clôturera fin août 2026** avec une formation d'approfondissement de 6 jours minimum.

Les **3 étapes sont obligatoires**, pour ensuite être validé définitivement par *le jury de la Direction Départementale de l'éducation nationale et de la jeunesse*.

## BAFA À 0 €

**Demande ta carte ZAP ! 250€ d'avantages pour 10€ seulement ! RDV sur [zap88.vosges.fr](http://zap88.vosges.fr)**

S'associant avec le Conseil Départemental des Vosges et la Caisse d'allocations familiales, la ville de Saint-Dié-des-Vosges propose un financement avantageux et responsabilisant pour les jeunes.



## DURÉE DE LA FORMATION

Le BAFA se compose de 3 étapes qui sont à effectuer dans l'ordre et sur une durée de 30 mois maximum.

## MODALITÉS

Nombre des places disponibles : **12 places**

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 18 avril 2025**





Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



---

## Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Service Jeunesse - [direction\\_jeunesse@ca-saintdie.fr](mailto:direction_jeunesse@ca-saintdie.fr)

Tél. : 03 29 52 66 50 - [www.saint-die-des-vosges.fr](http://www.saint-die-des-vosges.fr)

Vos données sont collectées dans le cadre de la gestion du BAFa gérée par le service Jeunesse et sports de la ville de Saint Dié des Vosges. Elles sont destinées aux services habilités de la ville et de l'agglomération de Saint Dié et au trésor public. Elles sont conservées jusqu'à 5 ans et en application des obligations comptables. La base légale est La mission d'intérêt public. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le délégué à la protection des données : [dpo@ca-saintdie.fr](mailto:dpo@ca-saintdie.fr) Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)